



PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES

DECISION DU PRESIDENT N°16/24

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 09 septembre 2020 portant délégation au Président d'une partie des attributions de l'organe délibérant,

Considérant que la cellule 5B, d'une surface de 100 m², de l'Hôtel d'Entreprises, est libre.

Vu la demande de la société CHEVALIER DIAG de louer la cellule 5B et de s'engager sur un bail précaire.

DECIDE

Article 1 : La cellule d'environ 100 m² de l'Hôtel d'Entreprises, située Parc des industries Artois Flandres 150 rue d'Oslo à DOUVRIN (62138) est louée sous forme d'un bail précaire consenti pour une durée de trente-cinq mois consécutifs à compter du 1er novembre 2024 pour se terminer le 31 septembre 2027 à la Société CHEVALIER DIAG, à compter du 1^{er} novembre 2024 pour un loyer mensuel de 790 Euros H.T hors charges.

Article 2 : Il sera rendu compte au Comité Syndical de la présente décision.

Fait à DOUVRIN, le 14 octobre 2024



Le Président,

André KUCHCINSKI

Décision transmise au contrôle de légalité par la plate-forme de dématérialisation ACTE et certifiée exécutoire le :